



Réseau d'Accueil des Toblerones

Association Intercommunale
d'Accueil de jour des Enfants

Rapport sur les activités 2011



Sommaire

Les activités du Réseau d’Accueil des Toblerones (RAT).....	5
Préambule.....	5
Le message de la Présidente.....	6
Les autorités du RAT.....	7
La Loi sur l’Accueil de Jour des Enfants (LAJE).....	7
Le Service de Protection de la Jeunesse (SPJ).....	7
La Fondation pour l’Accueil de Jour des Enfants (FAJE).....	8
Le Conseil intercommunal (CI).....	8
La Commission de Gestion et Finances (CoGestFin).....	9
Le Comité de Direction (CoDir).....	10
L’organigramme du RAT.....	11
Les objectifs du RAT en 2011.....	11
La mission.....	11
Les Objectifs 2011.....	12
Le plan de développement du RAT.....	12
La carte géographique du RAT.....	14
Le RAT en faits.....	15
La nouvelle politique tarifaire valable dès mai 2011.....	15
Le mécanisme financier et l’équilibrage des comptes des structures d’accueil en 2010.....	16
L’évolution du personnel administratif.....	17
L’accord collectif assurance maladie.....	17
Le logiciel de gestion KIBE.....	18
Les subventions FAJE aux structures d’accueil.....	19
Le subventionnement pour les structures d’accueil avec temps d’ouverture restreint (TOR).....	19
Les accords inter-réseaux.....	20
Le différend entre le RAT et la Commune de Bassins.....	20
L’accueil des enfants.....	23
L’Accueil Familial de Jour.....	23
La parole aux structures d’accueil collectives.....	26
La Fondation des Centres de Vie Infantile « La Ruche » à Gland.....	26
La Fourmilière à Prangins - Unité d’Accueil pour Ecoliers.....	27
Le Colibri à Gland – Nursery-Garderie.....	28
Les Colinets à Begnins - Nursery-Garderie.....	29
Le Relais des Mômes à Arzier - Nursery-Garderie et Unité d’Accueil pour Ecoliers.....	30
Les Petits Ecureuils à Saint-Cergue - Nursery-Garderie.....	31
Conclusions.....	33

Les activités du Réseau d'Accueil des Toblerones (RAT)

Préambule

Parmi les six thématiques prioritaires du canton figure l'accueil de jour des enfants

En août 2011, le Conseil d'Etat a proposé d'affecter un demi-milliard pour financer des projets porteurs pour le canton. Six thématiques prioritaires vont ainsi bénéficier d'une enveloppe financière. Parmi elles, figure l'accueil de jour des enfants. **Au total CHF 10 millions sont en effet prévus pour soutenir le développement de nouvelles places d'accueil.** Ce montant sera affecté, dès 2012 et durant 5 ans, à une aide au démarrage complémentaire « à la pierre » afin de soutenir les réseaux dans leurs investissements immobiliers en faveur de l'accueil collectif préscolaire et parascolaire.



Le message de la Présidente

Violeta Seematter, Présidente du CoDir du RAT

Une appréciation générale de la situation du réseau

Mesdames et Messieurs les Syndics et Municipaux,
Mesdames et Messieurs les Déléguées et Délégués,
Mesdames et Messieurs,

Aujourd'hui, le RAT a atteint sa vitesse de croisière.

Les derniers 24 mois ont été marqués par sa mise en place, l'introduction de deux politiques tarifaires, la gestion administrative des structures d'accueil par l'utilisation d'un logiciel complexe (KIBE), la fusion des trois structures d'accueil de l'AFJ et essentiellement la mise en place d'un système de gestion globale et d'un mécanisme financier performant. Il mérite d'être relevé qu'avec 488'820 heures d'accueil, l'AFJ du RAT est une des plus grandes organisations en Accueil Familial de Jour du Canton.

Il reste certainement encore des zones sensibles et fragiles, notamment l'application du plan de développement, la création de nouvelles structures d'accueil et le partenariat avec les entreprises.

En outre, cap sera mis sur la centralisation des listes d'attente afin d'obtenir une meilleure vue d'ensemble sur la gestion des places, sur une gestion comptable uniforme dans le réseau. La problématique des périmètres scolaires qui va influencer directement le fonctionnement des UAPE en application de l'art. 63a de la constitution vaudoise (lorsque sera connue l'orientation cantonale par rapport au traitement dudit article).

Le défi majeur réside dans l'augmentation des places et dans leur développement coordonné, la maîtrise des coûts et l'évolution positive des relations avec les Communes membres du réseau.

L'année 2011 aura été l'année des changements, au sein des Municipalités, au sein de notre Conseil intercommunal et enfin, au sein du Comité de Direction.

Dans le cadre du Comité de Direction, Danielle Pasche et moi-même avons été rejointes par Mme Christine Girod, Municipale de Gland, par M. Antonio Bilardo, Syndic de Trélex ainsi que par M. Etienne Bovy, Municipal à Longirod. Je les remercie de la confiance qu'ils m'ont témoignée en me désignant Présidente du Comité de Direction, tâche oh combien difficile à reprendre après le départ de M. Gérald Cretegny.

Je profite de cette occasion pour lui témoigner, au nom de tout le Comité de Direction, ma reconnaissance pour son dévouement, son savoir-faire et l'énorme travail effectué durant la phase de mise en œuvre du réseau, entre 2009 et fin juin 2011.

Pour terminer je souhaite remercier, au nom de mes collègues et ainsi qu'à mon nom, Monsieur Marco Baiguini, pour tout le travail accompli ainsi que pour son soutien et les connaissances qu'il apporte au Comité de Direction. Mes remerciements, vont également à tout le personnel administratif du RAT, notamment Mmes Claudine Bovet, Carine Fankhauser, Claudia Pereira, et Nathalie Widmer pour leur engagement constant, sans oublier les coordinatrices, Mmes Maryline Clerc, Patricia Letellier et Céline Massé, pour l'accompagnement et le support quotidien qu'elles apportent aux nombreuses Accueilantes en Milieu Familial du RAT.

Violeta Seematter

Les autorités du RAT

La Loi sur l'Accueil de Jour des Enfants (LAJE)

C'est le 20 juin 2006 que le Grand Conseil du Canton de Vaud a décrété le champ d'application et les définitions de la LAJE qui a pour objets :

- d'assurer la qualité de l'ensemble des milieux d'accueil de jour des enfants;
- de tendre, sur tout le territoire du canton, à une offre suffisante en places d'accueil, accessibles financièrement;
- d'organiser le financement de l'accueil de jour des enfants;
- d'instituer la Fondation pour l'Accueil de Jour des Enfants (FAJE) sous forme d'une fondation de droit public.

Cette nouvelle loi a un caractère tout-à-fait novateur et décline principalement trois aspects distincts en soi, notamment :

- 1) la réunion des forces grâce à la mise en réseau des structures d'accueil de jour d'une même région.
- 2) la création de la Fondation d'Accueil de jour des Enfants (FAJE), chargée d'allouer des subventions aux structures d'accueil par l'intermédiaire des réseaux qu'elle aura formellement reconnus.
- 3) le partenariat public/privé dans le cadre du développement et du financement de places d'accueil de jour d'une part, ainsi que de la gouvernance de la FAJE d'autre part.

Le but était de créer un dispositif légal pour **créer en 5 ans 2'500 places d'accueil supplémentaires**, réparties entre les différents types d'accueil, l'accueil collectif pré- et parascolaire et l'accueil familial de jour.

Le Service de Protection de la Jeunesse (SPJ)

Le Service de Protection de la Jeunesse (SPJ) a été créé en 1957 et a les missions suivantes :

- **Prévention** de la mise en danger de mineurs
- **Protection** des mineurs en danger dans leur développement
- **Surveillance** de l'accueil hors du milieu familial
- **Surveillance** en matière AFJ – déléguée aux communes
- **Soutien** aux activités de la jeunesse
- **Etablissement** des directives pour l'accueil de jour des enfants

En outre, le SPJ a délégué l'exercice du régime d'autorisation et de surveillance de l'accueil familial de jour aux Communes ; d'après l'article 16, alinéas 1 et 2 : Les Communes ou associations de Communes sont compétentes pour autoriser l'accueil familial de jour aux conditions fixées par l'ordonnance (fédérale) et la loi précitée. Elles assurent la surveillance des personnes pratiquant l'accueil familial de jour par l'intermédiaire d'une coordinatrice.

La Fondation pour l'Accueil de Jour des Enfants (FAJE)

Constituée fin 2006, La Fondation pour l'Accueil de Jour des Enfants (FAJE) est chargée :

- de favoriser et soutenir le développement de places d'accueil
- d'octroyer, par l'intermédiaire des réseaux régionaux d'accueil de jour, des subventions afin de tendre à une offre suffisante et **financièrement accessible** sur tout le territoire du canton

La notion d'offre « **financièrement accessible** », pouvant susciter des interrogations, mérite quelques explications supplémentaires. L'IDHEAP¹, dans son étude relative aux politiques tarifaires du réseau, a analysé la notion de l'accessibilité financière et considère, au vu des disparités entre réseaux, que les écarts sont probablement inévitables ; ceci est dû à la marge de manœuvre laissée aux réseaux et à la faible implication financière au niveau cantonal. Le rapport esquisse des pistes de réflexion en relation avec la question de l'accessibilité financière et celle des disparités entre réseaux. L'accessibilité financière, selon l'étude, ne peut être évaluée en termes absolus mais en termes relatifs. A cet effet, trois approches sont proposées :

- le rapport entre la dépense en frais d'accueil de jour d'une famille et son revenu qui détermine le taux d'effort ;
- l'examen du revenu disponible après déductions des frais, y compris les frais d'accueil de jour ;
- la part du 2ème salaire consacrée au financement des frais d'accueil de jour, un tarif financièrement accessible ne devant pas décourager le travail ;

Dans le cadre de la nouvelle politique tarifaire du RAT, le rapport entre la dépense en frais d'accueil de jour et le revenu des parents a été déterminant.

Le Conseil intercommunal (CI)

Le 22 juin 2011, Mme le Préfet du district, Nelly de Tschanner, assermentait à Genolier les déléguées et délégués du nouveau Conseil intercommunal du RAT. Le RAT est une association intercommunale au sens de la Loi sur les Communes. Les Communes membres du RAT sont les suivantes au 31 décembre 2011 :

Arzier/Le Muids, Bassins², Begnins, Burtigny, Coinsins, Duillier, Genolier, Givrins, Gland, Longirod, Marchissy, Prangins, Saint-Cergue, Saint-George, Trélex et Vich.

Les délégués des communes sont désignés par les Municipalités au sein de leurs élus municipaux et, le cas échéant, parmi leurs conseillers communaux, conformément aux statuts de l'association.

¹ La politique tarifaire des réseaux d'accueil de jour des enfants sous la loupe de l'IDHEAP

² jusqu'au 31 décembre 2013

Le nouveau bureau du Conseil intercommunal est composé de :

M. Oliver Fargeon, Président
Mme Anne-Gaëlle Bovon Abbet, Vice-Présidente
Mme Vanessa Wicht, Secrétaire
Mme Fabienne Philippona, Scrutatrice
M. Christian Dugon, Scrutateur

La Commission de Gestion et Finances (CoGestFin)

est composée de :

Mme Heidi Fuchs, Présidente
M. Rasul Mawjee, Rapporteur
Mme Florence Rattaz, Membre
Mme Isabelle Monney, Membre
Mme Michèle Moeckel, Membre

Le Conseil intercommunal du RAT s'est réuni trois fois pendant l'année 2011. Il a traité les préavis suivants :

Date de la séance	Lieu	Préavis	Résultat
26 janvier 2011	Prangins	Préavis no. 19/2010 relatif à la nouvelle politique tarifaire du RAT	Accepté
14 avril 2011	Gland	Préavis no. 1/2011 relatif aux comptes 2010	Accepté
Nouvelle législature			
06 octobre 2011	Trélex	Préavis no. 2/2011 relatif à l'autorisation générale de plaider	Accepté
06 octobre 2011	Trélex	Préavis no. 3/2011 relatif aux dépenses imprévisibles de fonctionnement	Accepté
06 octobre 2011	Trélex	Préavis no. 4/2011 relatif à la rétribution des autorités	Accepté
06 octobre 2011	Trélex	Préavis no. 5/2011 relatif au budget 2012	Accepté

Le Comité de Direction (CoDir)

Délibérant dans sa séance du 12 juillet 2011, le nouveau CoDir du RAT a décidé de répartir la gestion des projets et les responsabilités de la manière suivante :

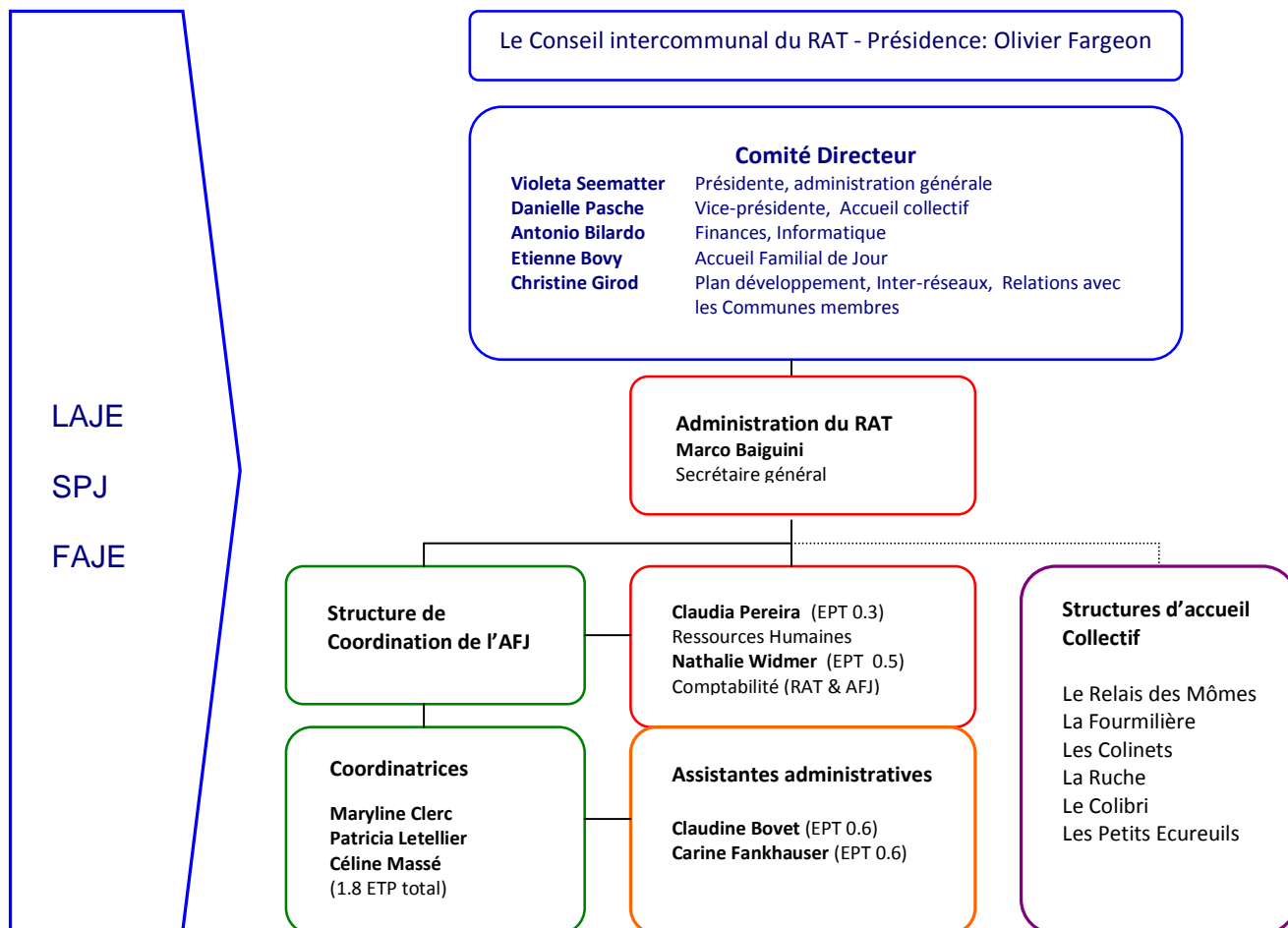
Mme Violeta Seematter	Présidente du RAT Administration générale, gestion du personnel
Mme Danielle Pasche	Vice-présidente du RAT Accueil collectif, Chambre consultative
M. Antonio Bilardo	Finances, informatique
M. Etienne Bovy	Accueil Familial de Jour, Chambre consultative
Mme Christine Girod	Plan de développement, (structures d'accueil, entreprises, accueil d'urgence), relations inter-réseaux, communications et relations avec les Communes membres

Le CoDir est secondé par son Secrétaire général, en la personne de M. Marco Baiguini, qui assume les tâches de responsable de l'administration du RAT et de la structure de coordination de l'Accueil Familial de Jour.

Le CoDir s'est réuni 32 fois en séance ordinaire. (16 séances dans le cadre de l'ancienne législature). Les principaux thèmes évoqués lors des séances sont :

L'introduction de la nouvelle politique tarifaire, les comptes du RAT 2010, l'affaire Bassins, la distribution des bénéfices 2010, le budget 2012, le plan de développement.

L'organigramme du RAT



Les objectifs du RAT en 2011

La mission

Les missions du RAT sont définies par les statuts de l'association, qui stipulent que « Le Réseau d'Accueil des Toblerones a pour but de constituer, gérer et développer un réseau conformément à la Loi du 20 juin 2006 sur l'Accueil de Jour des Enfants (LAJE ; RSV 211.22) ». Conformément à la LAJE, le RAT a été reconnu par la Fondation d'Accueil de Jour des Enfants le 31 décembre 2008. Il remplit aujourd'hui la plupart des missions confiées par la loi.

Les Objectifs 2011

Voici donc les principaux objectifs fixés pour 2011

- Introduction de la nouvelle politique tarifaire
Le travail, commencé en été 2010, s'était achevé par la décision favorable du Conseil intercommunal du 26 janvier 2011 à Prangins. La nouvelle politique tarifaire a pu être introduite sans difficultés le 1^{er} mai 2011.
- Révision du règlement
Révisé sous la responsabilité d'un membre du CoDir, le nouveau règlement est en vigueur depuis juillet 2011.
- Analyse des coûts par structure d'accueil
Dès mi-juillet 2011, les premiers entretiens avec les structures d'accueil ont eu lieu. S'il a été constaté, que dans certaines des structures d'accueil, un meilleur contrôle des charges a pu être atteint rapidement, dans d'autres cas, les causes déterminées sont d'ordre organisationnel et structurel et ne peuvent être résolues en quelques semaines. Dès lors, ce travail devrait continuer en 2012 et c'est seulement avec les budgets 2013 que de vrais objectifs financiers pourront être fixés avec chacune des structures d'accueil.
- Redistribution des excédents de recette AFJ 2010
Suite à un excédent de recettes de CHF 159'399.—lors de la clôture des comptes AFJ les montants suivants ont été redistribués :
CHF 108'463.95 aux parents de l'AFJ
CHF 24'094.70 aux Communes membres du RAT
CHF 26'840.35 au fonds de réserve du RAT (montants non réclamés par les parents)
- Logiciel informatique KIBE
Les travaux de consolidation se sont poursuivis en 2011

Le plan de développement du RAT

L'un des défis majeurs du RAT, dans les années à venir, réside dans l'augmentation des places et de leur développement coordonné. Dans le cadre de la mise en œuvre du RAT, le plan de développement a approfondi les dimensions quantitatives et géographiques de l'offre. Durant la période de 2009 à 2013, (préavis 5/2009) le plan de développement doit mettre l'accent sur la création de places en structures d'accueil collectif pré- et parascolaires. Selon l'exposé des motifs de la FAJE, l'offre devrait correspondre à un taux de 15 places pour 100 enfants dans le cadre de l'accueil collectif de jour. Quantitativement, ce quota n'est pas atteint pour l'ensemble du réseau.

L'inventaire des places d'accueil démontre que de nouvelles places ont été créées, notamment en accueil préscolaire collectif au Relais des Mômes à Arzier (3 places), aux Petits Ecureuils à Saint-Cergue (22 places). En ce qui concerne l'accueil collectif parascolaire, les places ont été augmentées au Relais des Mômes à Arzier (12 places) et à la Dôle¹ à Gland (22 places).

¹ Centres de Vie Infantile « La Ruche »

% 2010* 2011 2012 2013 2014 2015 2016

Population du réseau

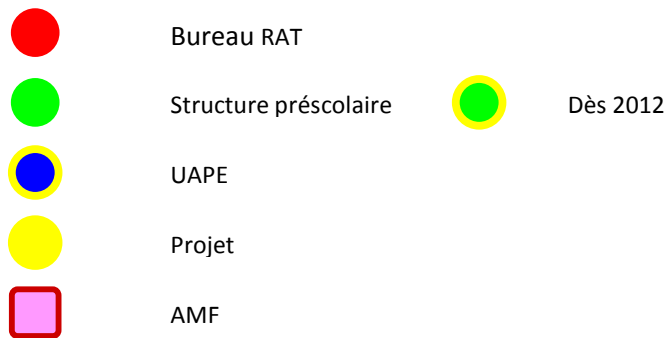
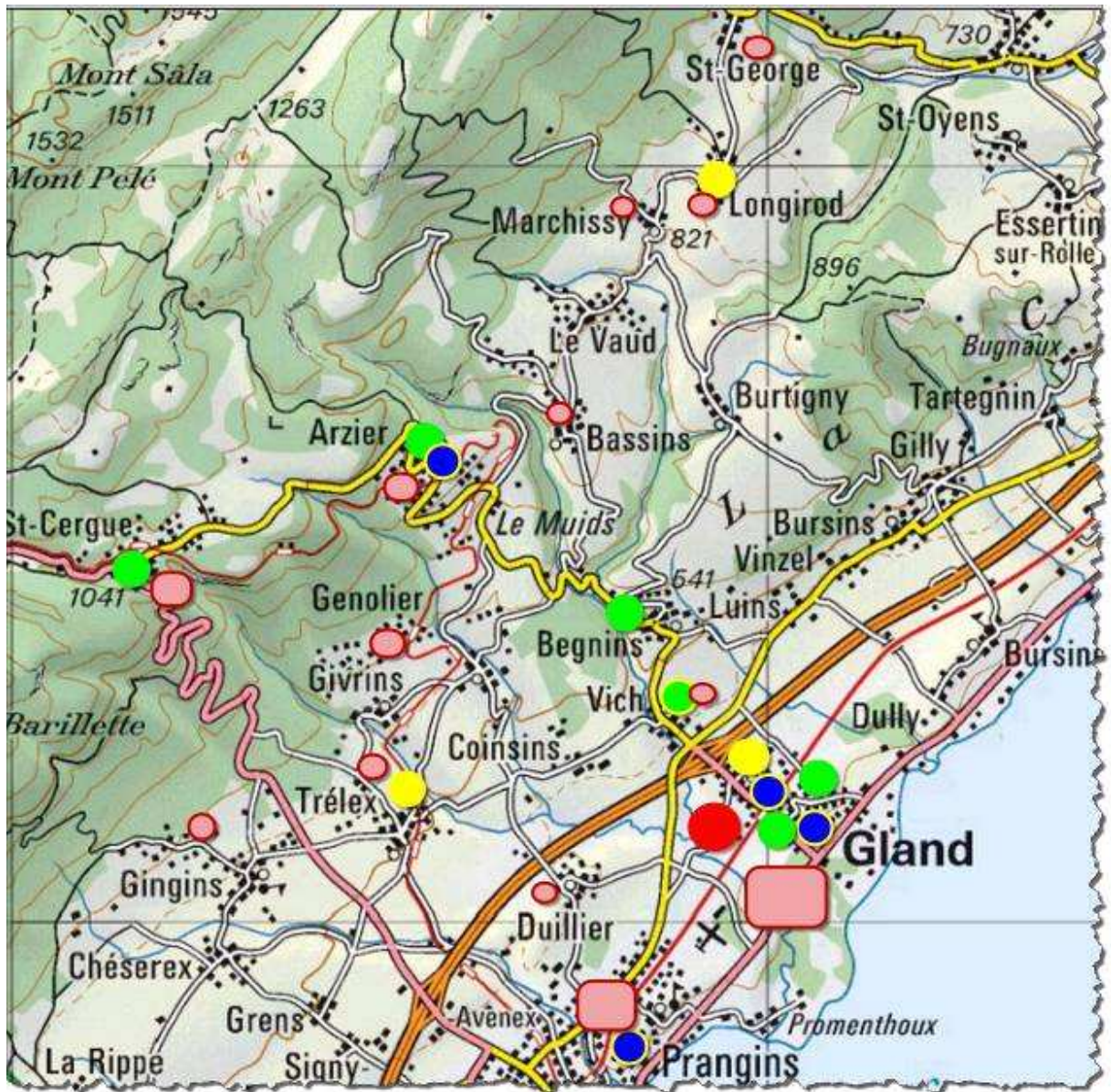
	100	29870	30169	30470	30775	31083	31394	31708
Enfants de 0-13 ans	16.46	4918	4967	5017	5067	5118	5169	5221
Enfants de 0-10 ans	12.39	3700	3737	3775	3812	3851	3889	3928
0 à 2	2.29	684	691	698	705	712	719	726
2 à 4	2.46	736	743	751	758	766	774	781
4 à 6	2.60	776	784	792	800	808	816	824
6 à 10	5.04	1504	1519	1534	1550	1565	1581	1597
10 à 13	4.08	1218	1230	1242	1255	1267	1280	1293

* Base SCRIS au 31.12.2010

Dès 2011, projection hypothétique sur base d'une augmentation de 1% par année.

	Commune	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Accueil préscolaire										
Le Relais des Mômes (2 1/2 ans à 4 ans)	Arzier	19	19	19						
Le Relais des Mômes (8 sem à 4 ans)	Arzier				22	22	22	22	22	22
Les Colinets (8 sem à 4 ans)	Begnins	22	22	22	22	22	22	22	22	22
Le Nid d'Abeilles (8 sem à 2 1/2 ans)	Gland	10	10	10	10	10	10	10	10	10
Les P'tites Pattes (8 sem à 2 1/2 ans)	Gland	15	15	15	15	15	15	15	15	15
Le Pas Sage (2 1/2 ans à 4 ans)	Gland	30	30	30	30	30	30	30	30	30
Le Colibri (1 1/2 ans à 4 ans)	Gland	34	34	34	34	34	34	34	34	34
Le Colibri (8 sem à 4 ans)	Gland					10	10	10	10	10
Communet-Borgeaud (8 sem à 4 ans)	Gland							44	44	44
Les Petits Ecoreuils (8 sem à 4 ans)	St-Cergue				22	22	22	22	22	22
Nouvelle structure (projet)	Longirod						22	22	22	22
Nouvelle structure (projet)	Vich					22	22	22	22	22
Projet Little Green House	Gland					7	7	7	7	7
Entreprises (projet Swissquote-Lignière-WWF)	Gland						?	?	?	?
Nouvelle structure (projet)	Trélex							22	22	22
Total Préscolaire		130	130	130	155	194	216	282	282	282
Objectifs selon population				213	215	217	219	222	224	226
Accueil parascolaire										
La Fourmilière (4 à 10 ans)	Prangins	51	80	90	90	90	90	90	90	90
La Dôle (4 à 10 ans)	Gland	0	24	24	48	48	48	60	60	60
L'Entr'acte (4 à 10 ans)	Gland	36	36	36	36	36	72	72	72	72
Le Relais des Mômes (4 à 10 ans)	Arzier	19	36	36	48	48	48	48	48	48
	Trélex							36	36	36
	Begnins - Vich						?	?	?	?
	St-Cergue						?	?	?	?
Total Parascolaire		106	176	186	222	222	258	306	306	306
Objectifs selon population				342	345	349	352	356	359	363

La carte géographique du RAT



Le RAT en faits

La nouvelle politique tarifaire valable dès mai 2011

(Voir également Préavis 19/2010 du RAT)

Lors du Conseil intercommunal du 26 janvier 2011 à Prangins, une nouvelle politique tarifaire a été approuvée par les autorités du RAT. De manière générale, la nouvelle politique tarifaire améliore l'accessibilité financière¹ aux prestations d'accueil. Elle prévoit la mise en place de **mesures d'adaptation sociale du tarif, notamment** :

1. la diminution du tarif « plancher » accompagnée d'une augmentation du revenu minimal
→ La baisse octroyée est en réalité une adaptation à des situations particulières, à la limite des aides sociales complémentaires. Elle n'a quasiment aucune influence sur la participation communale moyenne, mais est un soulagement pour les familles concernées (2% des parents).
2. la mise à niveau du revenu maximal subventionné
→ Le CoDir a souhaité niveler la problématique liée aux revenus, en réduisant au minimum les différences entre le niveau du revenu maximal subventionné selon les prestations d'accueil.
3. l'augmentation des rabais pour les fratries
→ Les mesures appliquées en relation avec les fratries étaient insuffisantes. La faible proportion de fratries située dans les couches de revenus inférieurs démontre l'inadéquation de ces rabais avec la notion d'accessibilité.
4. la pondération en fonction du type d'acquisition du revenu
→ Le CoDir avait souhaité alléger la participation des parents pour qui l'utilisation d'une place d'accueil est une condition à l'acquisition du revenu familial.
5. la pondération à l'adresse des familles monoparentales
→ L'expérience nous montre que les familles monoparentales doivent faire face à des investissements sociaux plus importants que dans une situation de couple. Le temps pour acquérir le salaire se double du temps pour le ménage et le contexte familial. Dès lors, une pondération de réduction tarifaire a été introduite.
6. l'abaissement progressif du rabais fratrie en fonction du revenu ;
→ En effet, l'application du rabais « fratrie » est dégressif; le rabais fratrie décroît à partir de CHF 150'000.-- jusqu'à s'éteindre à CHF 300'000.--

Dans son ensemble, l'introduction de la nouvelle politique tarifaire s'est faite sans difficultés techniques d'une part, et dans l'acceptation de la majorité des parents utilisateurs d'autre part. En ce qui concerne le point 6 précité, l'abaissement progressif du rabais fratrie en fonction du revenu a suscité des interventions très négatives d'un petit nombre de parents très aisés (revenus supérieurs à CHF 300'000.--). Ceux-ci voyaient leur facture augmenter soudainement de façon importante. A savoir que pour 3 enfants placés à plein temps dans une structure d'accueil préscolaire, le montant de la pension s'élève à CHF 83'520.— par an (ce qui est rarement le cas).

¹ Voir également page 9 – La FAJE, notion d'offre « financièrement accessible »

Ces familles ont retiré leurs enfants du réseau laissant dans certaines structures d'accueil, notamment aux Colinets à Begnins, des places libres qui n'ont pu être occupées qu'à fin 2011. Les places « libres » ont eu un impact négatif sur la fréquentation de la structure d'accueil et, dès lors, sur le prix de revient moyen de la prestation dans le RAT.

Le plafonnement du rabais fratrie en fonction du revenu a eu un autre effet peu favorable sur les finances du RAT. En effet, la FAJE avait décidé d'instaurer un financement incitatif par une augmentation de 2% du taux de subventionnement octroyé, dès le 1er janvier 2011, aux réseaux qui accorderaient un rabais de fratrie d'au moins 20% sur toutes les prestations facturées aux familles ayant deux enfants ou plus accueillis. (ceci aurait représenté quelque CHF 25'000.— de subventions supplémentaires). Malheureusement, s'agissant de plafonnement pour l'octroi du rabais de fratrie par la nouvelle politique tarifaire, la FAJE avait estimé, malgré intervention de la part du RAT, que cette manière de faire n'était pas conforme à ses exigences.

Le mécanisme financier et l'équilibrage des comptes des structures d'accueil en 2010

Le dossier de reconnaissance du RAT, établi le 29 septembre 2008, prévoit un mécanisme financier interne qui, grâce à l'application d'un prix de revient moyen, équilibre les comptes des structures d'accueil en compensant entre elles les excédents de charge par les excédents de recette.

Pour la bonne compréhension de la situation, il convient de développer succinctement les éléments pertinents de ce mécanisme financier :

Le prix de revient moyen :

Le prix de revient moyen ou le coût moyen de la prestation tient compte de l'ensemble des charges des différentes structures d'accueil du réseau concernant un type d'accueil donné (accueil collectif pré- et parascolaire, accueil familial de jour). Après déduction de la subvention de la FAJE, il est reparti sur l'ensemble des unités de fréquentation (heures) fournies annuellement.

En ce qui concerne les recettes de structures d'accueil, celles-ci se composent des deux éléments indissociables suivants :

La participation des parents :

La politique tarifaire en vigueur institue pour tous les types d'accueil du réseau un tarif proportionnel au revenu familial tenant compte de la consommation d'accueil, de la composition familiale ainsi que du nombre d'enfants placés.

La participation communale :

Conformément aux statuts du RAT, les Communes prennent en charge la différence entre le tarif facturé aux parents et le prix de revient moyen pour une prestation d'accueil.

Dans tous les cas de figure, le total des recettes du réseau correspondent aux unités de fréquentation journalières multipliées par le prix de revient moyen. Certaines structures d'accueil clôturent leurs comptes avec un excédent de recettes (bénéfice), d'autres structures d'accueil avec un excédent de charges (déficit). Dès lors, s'agissant de l'application d'un prix de revient moyen, le bénéfice d'une structure d'accueil compensera le déficit de l'autre structure d'accueil. Les comptes des structures d'accueil sont ainsi équilibrés.

Pour la première fois en 2011, le RAT a mis en application ce mécanisme financier et a ainsi équilibré les comptes des structures d'accueil. Après consolidation, cette péréquation a permis au RAT d'attribuer la somme de **CHF 112'743.00** à son fonds de réserve. En effet, le prix de revient moyen des prestations appliqué en 2010 était légèrement plus élevé que le coût moyen de la prestation ; ceci a eu pour conséquence que les bénéfices des structures d'accueil étaient supérieurs aux déficits. Cette somme sera utilisée en 2012 pour la création et financement de nouvelles places d'accueil.

L'évolution du personnel administratif

Après une première année plutôt mouvementée, avec un renouvellement du personnel de 85%, le personnel administratif du RAT a atteint une bonne « vitesse de croisière » en 2011.

Avec l'arrivée de la 3^{ème} coordinatrice en février 2011, la nouvelle équipe affichait complet. Pour information, toutes les activités administratives ont été regroupées sous un même toit, les synergies entre l'AFJ et l'administration du RAT étant naturelles dans le domaine de la comptabilité, des ressources humaines, de l'informatique et du secrétariat.

Aujourd'hui, la collaboration entre les collaborateurs est très bonne ; l'expérience acquise, la bonne entente, mais également la stabilité relative au roulement des activités d'une part, et la présence constante et régulière du personnel d'autre part a largement contribué à l'épanouissement des collaboratrices dans leur activité professionnelle, malgré les surcharges de travail régulières.

L'accord collectif assurance maladie

Le RAT a négocié une assurance maladie collective avec le Groupe Mutuel pour le personnel administratif, les AMF ainsi que tout le personnel des structures d'accueil du RAT y compris leurs familles; cette prestation était prévue de compléter les prestations de l'assurance obligatoire des soins de manière étendue et avantageuse ; en effet, une assurance collective amène quelques avantages financiers non-négligeables surtout en ce qui concerne les assurances complémentaires :

Les négociations ont porté sur :

- Un système d'adhésion simplifié
- Des démarches administratives simples
- Une assurance complémentaire dentaire et semi-privée pour les enfants à des tarifs avantageux
- 4 niveaux de couverture, y compris la prise en charge à 100% partout en Suisse des traitements ambulatoires et médecines alternatives
- Une assistance et couverture médicale à l'étranger
- Le libre transfert en cas de fin des rapports contractuels avec le RAT

L'accord a été signé le 29 août 2011 et est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2012.

Le logiciel de gestion KIBE

Garantir un accueil réussi et attentionné des enfants à l'aide de moyens administratifs efficaces, conviviaux et économiques est probablement le principal objectif. On constate de grandes différences dans la mise en œuvre des différents réseaux : les politiques tarifaires distinctes, les mécanismes financiers particuliers et les règlements différents d'un réseau à l'autre ont contribué à donner naissance à une diversité impressionnante et à créer autant de versions du logiciel KIBE que de réseaux dans le canton et au-delà de ses frontières.

Celui qui, à l'origine, était une sorte de dénominateur commun entre les réseaux, n'a pas échappé à la logique précitée dans le cadre du RAT. Après une phase d'introduction en 2010, les adaptations ont continué en 2011 et vont être d'actualité en 2012. Ces adaptations doivent essentiellement répondre à des critères bien précis, notamment à :

- l'évolution du comportement des parents de plus en plus exigeant et compliqué, par exemple : parents séparés avec garde partagée, familles recomposées, placement inter-réseaux.
- la demande de transparence financière exigée par les Communes membres
- l'intégration d'entreprises privées dans le réseau
- la complexification du travail administratif du réseau en application du règlement en vigueur
- une croissance du volume traité
- une pression constante de la demande importante de places d'accueil (gestion de la liste d'attente)

En résumé, le développement de notre outil administratif est axé autour du paradigme suivant : « gagner en efficacité administrative et financière à l'aide de l'outil informatique dans un contexte évoluant rapidement ». Pour rappel, le volume d'affaires traité aujourd'hui dans le réseau avoisine les 12 millions de CHF.

KIBE est aujourd'hui un outil incontournable et indispensable au traitement administratif des présences des enfants d'une part, et de la gestion financière du réseau d'autre part. Grâce aux développements effectués durant l'année sous revue, il a été possible de répondre à certains des défis, notamment :

- l'application de la nouvelle politique tarifaire,
- les améliorations dans le cadre de la gestion de l'accueil familial de jour
- les améliorations dans le cadre de la gestion des débiteurs
- les améliorations dans le cadre des décomptes aux communes

Les subventions FAJE aux structures d'accueil

La Fondation d'Accueil de Jour des Enfants (FAJE) a pour mission notamment de subventionner l'accueil de jour, par l'intermédiaire des réseaux d'accueil de jour, aux conditions fixées par la LAJE. Afin d'assurer le contrôle des subventions, une convention de subventionnement lie la FAJE et le RAT. Les subventions de la FAJE sont réparties entre deux grandes familles :

- les subventions ponctuelles, liées principalement à la création de nouvelles places d'accueil, telles l'aide au démarrage et l'aide à la pierre.
- les subventions régulières liées à l'exploitation des structures d'accueil.

Les subventions régulières, calculées en fonction du type d'accueil concerné ont été améliorées pour l'année 2011 :

- pour l'accueil collectif pré- et parascolaire (nursery, garderie, UAPE), la subvention versée correspond à 20% de la masse salariale des éducatrices diplômées (traitement et charges sociales).
- pour l'accueil familial de jour, la subvention est égale aux charges salariales des coordinatrices et augmentées de CHF 45'000.- par ETP de coordinatrice pour l'administration (pour rappel, le RAT a 1.8 EPT de coordinatrice).

Pour les raisons évoquées, le RAT n'a pas pu profiter du financement incitatif de 2% du taux de subventionnement octroyé aux réseaux qui accorderaient un rabais de fratrie d'au moins 20% sur **toutes** les prestations facturées aux familles ayant deux enfants ou plus.

Les subventions sont versées au réseau qui les redistribue ensuite aux structures d'accueil.

Le subventionnement pour les structures d'accueil avec temps d'ouverture restreint (TOR)

Deux conventions de subventionnement pour l'accueil d'urgence en structures d'accueil avec temps d'ouverture restreint (TOR) ont pu être conclues durant 2011.

La première avec l'Association de parents du Jardin d'enfants « La Farandoline » à Prangins, la deuxième avec « Le Conseil de Fondation des Centres de Vie Infantile La Ruche ». Ces structures d'accueil, généralement jardins d'enfants, ont un temps d'ouverture de moins de 25 heures par semaine et moins de 3.5 heures consécutives les jours d'ouverture. Dans le but de favoriser le développement de l'accueil d'urgence (art. 41 LAJE), la FAJE avait décidé de valoriser la complémentarité des missions des structures d'accueil dites TOR. Celles-ci viennent en appui des réseaux dans leur mission d'accueil d'urgence en prenant en charge des enfants dont les parents sont momentanément empêchés. Ces accords sont entrés en vigueur le 1^{er} janvier 2011.

Les accords inter-réseaux

Le jeudi 25 novembre 2010, un accord de collaboration a été signé à Morges entre le **Réseau d'Accueil des Toblerones (RAT)**, les Réseaux d'Accueil de Jour de Enfants de **Terre-Sainte (AJET)**, le réseau de la région de **Morges-Aubonne (AJEMA)**, le réseau de **Rolle et environs (AJERE)** et le réseau de **Nyon**.

Ces 5 réseaux regroupent 76 communes et quelques 133'000 habitants. L'accord est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2011.

L'objectif principal de ces accords est de faciliter l'insertion des deux parents dans une activité professionnelle, tout en facilitant, en fonction de la disponibilité des places d'accueil et des règles de priorités de chacun des réseaux, l'accessibilité géographique. Cette accessibilité géographique ne se limite désormais plus au périmètre du réseau d'accueil de domicile.

Aujourd'hui, les impacts financiers de ces accords ne sont pas encore connus et difficilement estimables. Le RAT, de son côté, a déjà avancé le financement aux structures d'accueil membres du réseau pour les enfants accueillis en provenance de réseaux conventionnés. Selon les dispositions financières définies par l'article 5 de la convention de collaboration entre le RAT et les autres réseaux, la participation financière annuelle versée par le réseau de domicile de l'enfant au réseau d'accueil est définie comme suit : « Le réseau de domicile de l'enfant couvre les excédents de charges du réseau d'accueil de l'enfant proportionnellement aux nombres d'heures consommées dans le réseau d'accueil. »

Le décompte final ne sera établi que lors du bouclage annuel des comptes des structures d'accueil et des réseaux. L'impact financier sera connu, pour la première fois, en mai 2012. A noter que les montants facturés au RAT pour les enfants domiciliés dans le périmètre du réseau et placés dans un réseau conventionné seront répercutés intégralement à la Commune de domicile de l'enfant.

Le différend entre le RAT et la Commune de Bassins

Un différend s'était installé en 2010 entre la Commune de Bassins et le RAT concernant le versement des subventions de la FAJE à l'Abricroque (Bassins) et à son antenne le Petit Casse-croûte (Duillier). Selon la convention établie, la FAJE détermine le montant de sa contribution sur la base des charges salariales du personnel éducatif de la structure d'accueil. D'après les informations transmises par l'Abricroque à la FAJE, la masse des charges salariales du personnel éducatif de la structure d'accueil s'élevait à CHF 158'000.— . Selon les pièces en possession du RAT, notamment l'extrait des comptes communaux de Bassins, le montant des charges totales de la structure d'accueil correspondait à CHF 141'564.90. Cette situation ne permettait pas de fixer la subvention définitive au vu du fait que :

- 1) les montants n'étaient pas cohérents.
- 2) le montant des charges totales de la structure d'accueil ne reflétaient pas les charges réelles de la masse salariale totale.

Malgré les sollicitations et interventions, ni l'Abricroque, ni la Commune de Bassins n'ont fourni les informations nécessaires à la détermination du montant définitif des subventions dues.

Lors d'une séance de conciliation par devant Mme le Préfet à Nyon le 19 janvier 2011, un accord avait été conclu qui précisait que la recourante (Bassins) s'en remettait aux décisions de la FAJE s'agissant des subventions 2009 et 2010. Au vu du fait que les conditions de subventionnement n'étaient pas respectées selon la convention précitée, le conseil de Fondation de la FAJE avait ensuite décidé:

- de demander au RAT la restitution des subventions versées par la FAJE en faveur de l'AbriCroque (Bassins) et à son antenne le Petit Casse-croûte (Duillier) pour les années 2009 et 2010.

La Commune de Bassins, par son mémoire de recours du 2 mars 2011, conteste la décision de la FAJE, notamment la demande de restitution des subventions versées pour les années 2009 et 2010.

Depuis lors, un « ping-pong » juridique (coût à ce jour environ CHF 7'000.—) s'est installé entre la recourante (Bassins) par la voix de son avocat et l'autorité intimée (FAJE) ainsi que le RAT en tant qu'autorité concernée.

Par gain de paix, la FAJE serait prête, aujourd'hui, à transiger sur cette affaire en renonçant à demander la restitution de l'ensemble des acomptes versés pour 2009 et 2010 à condition que la Commune de Bassins renonce à toutes autres prétentions envers la FAJE et le RAT, chaque partie se donnant définitivement quittance pour solde de tous comptes. Chaque partie garderait en outre ses frais et renoncerait à des dépens.

En date de la rédaction du présent document, nous attendons les déterminations de la Commune de Bassins.



L'accueil des enfants

L'Accueil Familial de Jour

cse.kibe - évolution des heures de garde				
Année	2008	2009	2010	2011
Janvier			35'086.21	39'141.05
Février			35'796.72	41'222.91
Mars			37'066.23	41'762.37
Avril			37'996.11	43'414.25
Mai			39'546.45	42'089.26
Juin			39'431.40	42'877.44
Juillet			37'259.73	40'430.33
Août		3'246.00	35'729.13	38'012.64
Septembre		13'119.75	36'809.02	40'311.54
Octobre		32'664.46	38'772.43	38'700.07
Novembre		35'611.51	39'652.42	40'563.92
Décembre		34'633.35	38'846.18	40'294.44
Total		119'275.07	451'992.03	488'820.22

TOTAL heures			488'820	
Budget			455'000	
index au budget heures contractuelles			107.4%	
Index aux heures année précédente			108.1%	

Avec 488'820 heures en 2011, l'AFJ est aujourd'hui probablement l'un des plus grands réseaux AFJ du Canton. C'est un service qui fonctionne bien et est apprécié. Un développement de l'outil informatique est prévu dès 2012 pour alléger l'impact administratif, notamment la saisie des environ 600 décomptes (un enfant peut avoir deux ou trois décomptes) de fréquentation mensuels. L'équipe de coordination se compose de 1,8 EPT réparti comme suit :

Patricia Letellier

70 % - a la charge des AMF de Gland qui sont domiciliées de la Grand' Rue jusqu'aux voies CFF ; elle s'occupe également des villages d'Arzier/Le Muids, Prangins et St-Cergue.

Céline Massé

60 % - a la charge des AMF de Gland qui se situent au sud des voies CFF.

Maryline Clerc

50 % - a la charge des AMF des hauts de Gland (de la Grand' Rue à l'autoroute) et s'occupe également des villages de Bassins, Begnins, Burtigny, Coinsins, Duillier, Genolier, Givrins, Longirod, Marchissy et St-George.

Accueillantes en Milieu Familial (AMF) :

AMF 31.12.2010	Démissions 2011	Nouvelles AMF 2011	AMF 31.12.2011
111	14	13	110

Places autorisées en 2011 :

y.c. enfants de l'AMF – sans les scolaires	Uniquement enfants scolaires	Total de places autorisées sans les enfants de l'AMF
482	257	386

Suivi des AMF :

Entretiens en vue d'autorisation ayant abouti	Entretiens en vue d'autorisation n'ayant pas abouti	Visites – soutiens – renouvellement autorisations – évaluations - surveillances
30	25	207

Enfants accueillis durant le mois de novembre 2011 (mois de référence) :

Enfants jusqu'au cycle initial	Cycle initial	Cycle primaire et de transition
284	114	135

Nombre moyen d'enfants pondéré par jour - durant le mois de novembre 2011 – par plage horaire (sans les enfants des accueillantes) :

	Enfants jusqu'au cycle initial	Cycle initial	Cycle primaire et de transition
Matin	164.4	39.6	20
Midi	164.4	63.2	63.2
Après-midi	142.6	59.8	59.4

Placement des enfants – lors de l'inscription, les parents sont invités à un entretien qui se déroule dans les locaux de Gland. Bon nombre de ces entretiens sont réalisés par les collègues de l'administration :

Familles inscrites en vue d'un placement	Enfants concernés	Enfants placés	Placements non réalisés	Placements en attente
258	331	172	89	70

Formation des Accueillantes en Milieu Familial et activités

Durant l'année 2011 : - 8 AMF ont suivi la formation de base et ont reçu leur attestation
- 7 nouvelles AMF ont commencé leur formation et l'achèveront en 2012

Des Rencontres de Soutien Obligatoire (RSO) ont été organisées par la Communauté d'Intérêt pour l'Accueil Familial de Jour (CIAFJ). Cette formation étant obligatoire, l'ensemble des AMF, au bénéfice d'une autorisation définitive, l'a suivie.

L'Accueil Familial de Jour du RAT a également veillé à la formation continue des AMF en leur proposant divers cours comme :

- 1^{er} secours
- l'alimentation et l'enfant (cours théorique et pratique)
- l'affirmation de soi (comment mieux communiquer avec les familles)
- diverses supervisions permettant aux AMF de gérer des situations complexes.

Un cahier de bricolages et d'occupations, rédigé par Mme Madeline Brugger, (ancienne coordinatrice de Prangins) est paru quatre fois en 2011.

Le 30 novembre 2011, l'année s'est terminée avec un après-midi récréatif pour les AMF et les enfants. Il s'agissait d'un spectacle donné par la compagnie Rikiko « Madame Zinzin », suivi d'un goûter. Le Centre Fleuri nous a été gracieusement mis à disposition par la commune de Begnins et un transport de bus a permis aux AMF de se déplacer en compagnie des enfants.



La parole aux structures d'accueil collectives

La Fondation des Centres de Vie Infantile « La Ruhe » à Gland

Accueil parascolaire

Durant l'année 2010, nous nous sommes rendu compte qu'à la rentrée 2011, nous manquerons à nouveau de places d'accueil. Le(s) nouveau(x) bâtiment(s) en planification n'étant pas disponible(s) à la rentrée 2011, la Commune de Gland nous a mis à disposition les 2 salles restantes à la Dôle. Ainsi nous fonctionnons sur 2 sites pour 84 places en tout.

Suite au départ de Sandra Richkin à fin septembre, nous avons engagé une directrice pour chaque structure, Madame Evangéline Pichler à la Dôle et Madame Alice Garciacano à l'Entre'Act.

En fin d'année, le Conseil Communal a accepté un préavis portant sur la construction d'un nouveau bâtiment pour le parascolaire, dans un 1er temps près du collège de Mauverney et ensuite un autre près des Perrerets.

Ceci nous permettra aussi dans le futur, de pouvoir répondre au besoin croissant de places d'accueil en parascolaire.

Accueil préscolaire

Madame Marie-Christine Molinari a quitté son poste de direction fin août pour vivre une expérience unique auprès des enfants dans les rues au Brésil. Tout en regrettant son départ, nous avons trouvé en Madame Nubia Dind Ferrer une successeuse de qualité. Elle poursuit la mise à jour de la liste d'attente et d'occuper les structures au mieux. Aussi, elle a trouvé bon accueil au sein des équipes et gère les trois entités avec doigté.

Un nouveau projet est né pour une structure sur la commune de Vich, La Ruhe est prête pour sa gestion et prépare les dossiers pour tous les partenaires impliqués.

Personnel

En attente du nouveau cadre de référence, notre responsable RH veille à engager du personnel selon les règles en cours, mais au plus près des besoins de chaque structure. Elle remplit cette tâche en collaboration avec les directrices à notre plus grande satisfaction.

Pour nos 5 structures nous comptons 3 directrices, 10 éducatrices du tertiaire, 8 du secondaires et 8 auxiliaires. De plus, nous formons 7 apprentis et accompagnons 4 stagiaires. Nous employons 4 fées du logis qui s'occupent de nos structures au quotidien.

En 2011, notre équipe de cuisine a fourni 28'813 repas pour un prix de revient moyen de CHF 3.80. Une année de plus, Christophe notre cuisinier, a réussi de confectionner des mets équilibrés, appréciés par tous et à un prix plus que concurrentiel.

Recherche de dons

Comme chaque année, la loterie Romande nous a accordé son soutien. Nous avons reçu différents dons en nature et en argent pour nos fêtes de Noël. Aussi, IKEA nous accorde régulièrement de remplir un ou deux caddies gratuitement.

Conseil

Le Conseil de Fondation compte à présent 9 membres en plus de Madame Christine Girod Baumgartner, nouvelle représentante de la Municipalité. Si trois membres sont rémunérés partiellement pour leurs tâches, chacun d'entre nous prête ses talents ainsi qu'un grand nombre d'heure bénévoles permettant de gérer notre institution efficacement et à moindre coût.

Réseau RAT

Le logiciel Kibe est en constante évolution, avec quelques tourments au niveau comptable. Cela permet au secrétariat et au service comptable de coopérer avec le RAT et d'ainsi espérer améliorer de façon durable les performances de Kibe.

Le coût du parascolaire ayant été au centre de nos préoccupations en début d'année, il est actuellement sous contrôle. Des projets de création de places restent d'actualité et la Ruche souhaite être un partenaire de qualité pour ce réseau en mouvement. Nous sommes attentifs à l'évolution autour de nous, proactive autant dans la qualité d'accueil que dans le domaine financier en surveillant les coûts de près.

La Fourmilière à Prangins - Unité d'Accueil pour Ecoliers

L'année 2011 a vu les effectifs augmenter, notamment au sein du groupe des ecoliers primaires. Cette augmentation a été particulièrement marquée pour le repas de midi. Le nombre de repas hebdomadaires servis a en effet passé de 269 en août 2010 à 314 à la rentrée scolaire 2011-2012.

Depuis août 2011, La Fourmilière accueille 143 enfants et répond ainsi au besoin de prise en charge de 102 familles.

L'année 2011 a vu plusieurs changements au sein de l'équipe éducative : suite au départ de deux employées, une éducatrice et une auxiliaire ont été engagées pour les remplacer.

Notre stagiaire-gymnaste a brillamment réussi son CFC d'assistante socio-éducative et a obtenu sa maturité professionnelle. Son apprentissage terminé, elle a commencé, en septembre 2011 une formation d'éducatrice sociale à la HES. Elle effectuera ses 4 ans de formation au sein de La Fourmilière.

En 2011, l'équipe se compose d'une responsable administrative, d'une responsable pédagogique, de trois éducatrices, cinq auxiliaires, un apprenti ASE et d'une éducatrice en formation. Une des auxiliaires est également aide de maison.

En mai, La Fourmilière a organisé sa première course parrainée. Les enfants ont couru autour de l'étang des Fossés. Pour chaque tour parcouru, les parrains (amis, famille,...) ont versé une certaine somme d'argent. Cette manifestation a permis de récolter CHF 5221.— . Ce montant a été intégralement versé à la fondation "Le cube de verre" qui soutient les enfants autistes et leur famille.

Durant les périodes de vacances scolaires, les enfants ont pris part aux différentes activités et sorties organisées par l'équipe : luge à La Givrine, grillades au refuge communal de Gland, visite de musées et visite de l'usine Cailler à Broc.

Les traditionnelles fêtes de l'été et de Noël ont permis de réunir les familles et le personnel de la Fourmilière autour d'un repas ou d'un apéritif.

Au 1er juillet, avec la nouvelle législature, la composition du Conseil de fondation a été modifiée. Madame Seematter, présidente et Monsieur Saugy, trésorier ont été rejoints par Monsieur Perret, vice-président et Mme Fuchs, membre. Le Conseil de Fondation s'est réuni une fois par mois pour prendre les décisions inhérentes à la gestion de La Fourmilière.

Le Colibri à Gland – Nursery-Garderie

La crèche garderie Le Colibri est ouverte tous les jours de 7 heures 30 à 18 heures 30, et accueille 34 enfants âgés de 18 mois à 6 ans, répartis en trois groupes. Dès le lundi 5 mars 2012, l'ouverture d'un nouveau groupe va permettre l'accueil de 10 enfants de 3 mois à 18 mois.

De septembre à décembre 2011, l'effectif n'était pas au complet dans le groupe des Ecureuils (3-6ans), ni dans le groupe des Oursons (18 mois-2 ans). Grâce aux passages d'un groupe à l'autre de janvier 2012, les effectifs sont à ce jour au complet. Il reste encore quelques places certains après-midi dans le groupe des Oursons (difficulté de trouver une famille qui ne cherche que pour des demi journées, et encore plus difficile pour les après midi).

Le projet éducatif vise à favoriser la socialisation, le développement de l'autonomie, divers apprentissages, ainsi que l'éveil culturel. Les temps d'accueil et les activités sont en lien avec un thème travaillé sur 4 à 5 semaines, avec des objectifs et une durée différents suivant l'âge des enfants. Une semaine spéciale réunissant les trois groupes d'enfants clôture le thème. Le thème de Janvier, sur les différents pays du monde, a permis de valoriser chaque origine, et chaque famille. Les parents étaient invités à collaborer en venant présenter leur pays, ou en apportant un objet, spécialités, ou photos de celui-ci.

Un accent particulier est mis sur le partenariat ; le Colibri ouvre ses portes aux parents et familles plusieurs fois dans l'année. En Novembre, une « Portes – Ouvertes » le samedi, permet la découverte de la garderie, et la rencontre avec le personnel ; fin décembre, les fêtes de Noël réunissent parents, grands-parents, et enfants autour du sapin, pour un moment de chants et de contes. En juin, les enfants qui partent à l'école ont un temps particulier pour fêter, et se dire au Revoir avant de prendre le chemin des Grands. En juin dernier, ils étaient invités à prendre le train et découvrir le musée du Léman de Nyon, après un pique-nique au bord du lac. En rentrant, les parents les rejoignaient pour la fête des « promotions » durant laquelle chaque enfant reçoit son petit classeur, souvenirs de son vécu au Colibri.

En Juin 2011, le Colibri a fêté ses 20 ans, lors de la traditionnelle fête d'été qui réunit familles et équipe éducative dans le grand jardin. Spectacles, jeux et animations, lancer de ballons...ont réjoui petits et grands.

L'équipe éducative constituée de 12 éducatrices de l'Enfance et de 3 remplaçantes collaborent avec 2 apprentis par voie duale, et deux stagiaires d'école ESEDE. Les éducatrices sont des E.D.E diplômées en classification 1 et 2. Une éducatrice est en formation plein temps avec pratique professionnelle, en deuxième année à l'école ESEDE. Brigitte Besset assure la direction du Colibri. Elle assure un pourcentage sur le terrain (38 %) et un pourcentage de direction pédagogique et administrative (62%). Elle collabore avec Brigitte Balmer, secrétaire deux matinées, lundi et mercredi matin. Trois éducatrices sont formées pour suivre soit des apprentis, soit des stagiaires d'école (Praticien Formateur). Le pourcentage de travail est très varié de 34 % pour le plus petit pourcentage, à 100 % pour 2 personnes. La formation continue est exigée (selon contrat, la moitié des frais des cours est pris en charge par le Colibri, le solde est payé par l'éducatrice, les frais de remplacement sont assurés par l'employeur). Les vacances octroyées sont de 5 semaines, et 6 semaines dès 50 ans. Les heures Supplémentaires effectuées sont soit récupérées, soit payées en plus du salaire mensuel. Afin de favoriser une bonne entente et collaboration efficace, des moments de rencontre hors garderie sont organisés plusieurs fois dans l'année. Un colloque maison une fois par mois, en soirée, permet de partager toutes difficultés, incompréhensions ou mauvais fonctionnement.

Les Colinets à Begnins - Nursery-Garderie

2011 a été une année très chargée en événements divers et malheureux. Plusieurs collaboratrices ont été en arrêt, de quelques semaines à plusieurs mois, pour différentes raisons : accident, maladie, opération, demande de congé de 4 mois pour étudier l'anglais. Passablement d'absentéisme de courte durée également, ce qui a nécessité un grand nombre d'heures supplémentaires pour assurer le fonctionnement de la structure et la sécurité des enfants, la directrice palliant souvent elle-même à ces absences aux dépens de ses tâches de direction, d'où une situation très tendue au niveau du personnel. L'engagement d'une éducatrice remplaçante au début mai en nursery semblait résoudre une partie du problème, mais elle n'est restée que 6 semaines faute d'un CDI. Deux nouvelles remplaçantes ont commencé en septembre et octobre, ce qui a permis de combler les places vacantes. Au début juillet, 11 enfants ont quitté la structure pour entrer à l'école ou aller en crèche privée. Faute de temps à consacrer pour remplir la crèche, le taux d'occupation est descendu très bas à la rentrée, surtout chez les trotteurs et les moyens. Un gros effort a été fait par la directrice pour rétablir un taux presque normal à partir de novembre-décembre, trop tard pour que le rapport salaires/écolages puisse s'équilibrer. Le déficit sera donc important dans cet exercice, voire plus que l'an dernier, ce qui a déjà été un grand souci pour le Conseil de Fondation. Une meilleure gestion est nécessaire pour équilibrer les charges et les dépenses, c'est une question de survie de la structure.

Une réunion à fin septembre avec l'ensemble du personnel a permis d'aborder tous les problèmes, en essayant de poser de nouvelles bases: la place de la directrice, le taux d'occupation, le personnel de remplacement, le climat de travail, l'absentéisme, etc., ceci afin que toutes les collaboratrices se sentent concernées et responsables.

Au début de cette réunion, Mme Anne Stiefel, nouvelle municipale et vice-présidente du Conseil de Fondation, en charge de ce dossier au niveau de la Municipalité, a été présentée au personnel.

Certains parents se sont plaints des nouveaux tarifs du RAT, ainsi que des 5 semaines de fermeture annuelle, une erreur de notre part, la structure ayant fermé 2 semaines pendant les Fêtes de fin d'année pour récupérer des heures supplémentaires et jours fériés, soit une semaine en trop pour 2011, qui sera compensée par des dépannages.

De nouveaux équipements: tables modulables, coins jeux et lecture, table rabattable et fauteuils pour la nursery, penderie à l'entrée avec casiers personnels, ont été installés pour le confort des enfants et du personnel.

Suite à une demande de quelques collaboratrices en vue de changer de fournisseur, les menus proposés par l'EMS Bellevue pour les trotteurs et les moyens, les plus petits ayant leur propre nourriture préparée chaque jour à la crèche, ont été comparés à ceux du cuisinier de l'Abriroque à Bassins et analysés par une diététicienne pendant plusieurs semaines. Les résultats font état de repas équilibrés et adaptés aux enfants, à de rares exceptions près. D'éventuels changements sont toujours possibles en discutant avec le responsable M. Bernard Sutra.

Plusieurs manifestations animent agréablement la structure tout au long de l'année : La Fête du printemps du dimanche 1er mai, qui a vu défiler toute la petite troupe des Colinets joliment déguisée à travers les rues du village ; le pique-nique canadien organisé à la crèche par une belle journée de fin juin : parents, enfants, collaboratrices et membres du Comité peuvent faire connaissance ; la sortie au Zoo de Servion qui a beaucoup plu aux enfants ; le Noël des Colinets, le 9 décembre, sur le thème de l'Afrique, qui a remporté un grand succès et émus parents et grands-parents venus admirer les artistes en herbe, suivi d'un beau buffet préparé en grande partie par le Comité, avec l'aide de la directrice. Un grand merci à tout le personnel pour son travail, la qualité des animations et le dévouement de chacune.

A fin novembre, coup de tonnerre, la directrice, Mme Yolande Dallinge nous donne sa démission pour fin février 2012. Le poste est mis au concours pour trouver une nouvelle directrice, à engager au plus tard le 1er février. Trois candidatures sont examinées pendant la période des fêtes, aucune n'a suivi la formation officielle de directrice, mais toutes trois ont déjà dirigé une ou plusieurs structures. Le choix s'est porté sur Mme Nadine Dubois, née en 1978, qui a 6 ans d'expérience de directrice, mais qui devra faire sa formation en cours d'emploi. Nous souhaitons que la transition se passe au mieux, qu'elle puisse tenir la barre fermement et assurer le bien-être et la sécurité des enfants.

Au niveau du Conseil de Fondation, beaucoup de changements : Admissions : Mme Anne Stiefel, vice-présidente, Mme Angélique Schaer, secrétaire et M. José Cantarino, délégué parents.

Démissions : Mme Deborah Gervais, municipale démissionnaire, Mme Chantal Locatelli, secrétaire, Mme Sabine Cornaz, contacts personnel et SPJ, Mme Isabelle Schaller Lacôte, déléguée parents. De nouveaux membres seront à trouver prochainement.

Nous remercions tout particulièrement Mme Yolande Dallinge pour sa collaboration, son professionnalisme, ses qualités humaines et tout ce qu'elle a apporté aux Colinets durant ses 6 années de direction et nous lui souhaitons plein succès pour son avenir.

Le Relais des Mômes à Arzier - Nursery-Garderie et Unité d'Accueil pour Ecoliers

L'année 2011 a été une année pleine de changements pour la structure du Relais des Mômes. Du mois de janvier à fin mars, nous avons travaillé avec une structure d'accueil « garderie » ouverte tous les matins. Cet accueil proposait une quinzaine de places pour des enfants de 2 ½ ans à 5 ans environ et ceci sans repas. Nous proposons aussi un accueil UAPE dans les locaux de la Cure d'Arzier pour une trentaine d'enfants, avec le repas de midi, ainsi que les après-midis après l'école. Notre équipe éducative comprenait alors 6 personnes, plus une comptable, une directrice, ainsi qu'une intendante et deux hommes de ménage à temps partiel.

Le 1er avril 2011, nous avons déménagé dans de nouveaux locaux prévus pour nous recevoir et nous permettant d'agrandir notre offre d'accueil.

Actuellement, nous proposons une garde en Nurserie pour 5 bébés, en Garderie pour 7 trotteurs et 10 enfants jusqu'à l'âge de l'entrée à l'école, durant tous les jours de la semaine de 7h00 à 18h30. Nous avons également un Jardin d'Enfants pour 10 enfants, ouvert quatre matinées par semaine. Une UAPE comprenant 48 places pour les repas de midi, ainsi qu'avant et après les périodes scolaires, complète notre offre de placement collectif.

L'équipe éducative est maintenant composée de 12 employées plus une apprentie, une intendante, une comptable, ainsi qu'une directrice. Nous avons aussi de temps en temps une stagiaire qui vient travailler dans nos locaux. Nous souhaitons promouvoir l'apprentissage.

Une nouvelle directrice a repris ses fonctions au 1er novembre 2011, ce qui a apporté beaucoup de changements à tous niveaux, entre autres du côté de la gestion pédagogique de notre structure (approfondissement quant au projet pédagogique).

Avec ce tournant, il y a eu de nombreux changements, qui ont amené au sein de l'équipe une période de transition, d'adaptation. Actuellement, l'équipe s'est consolidée et se sent prête dans ce nouveau départ.

A ce jour, une centaine de familles fréquentent notre structure d'accueil de manière permanente, ainsi qu'une quinzaine de familles des communes environnantes, qui profitent régulièrement de nos activités durant les vacances scolaires.



Durant les périodes de vacances scolaires, hormis trois semaines de fermeture estivale et une semaine à Noël, la Nurserie-Garderie est ouverte toute l'année.

L'UAPE, quant à elle, propose soit des activités intra-muros, soit un programme de centres aérés. En été nous proposons aussi une semaine de camp pour les enfants scolarisés.

Le Jardin d'Enfants, par contre, est fermé durant toutes les vacances scolaires.

Notre équipe éducative a mis en place, dès le mois de septembre, plusieurs projets dans chaque section de la structure, afin de permettre un meilleur développement et des découvertes aux enfants que nous prenons en charge. Par exemple : un projet sur les quatre saisons, un projet motricité, des activités culinaires, théâtrales, etc.

Quant à la fréquentation de notre structure, elle est en augmentation du côté du Jardin d'Enfants, ainsi qu'en Nursery-Garderie. Du côté de l'UAPE, nous sommes stables, avec comme toujours de grosses journées les mardis et jeudis.

Les Petits Ecureuils à Saint-Cergue - Nursery-Garderie

La Nursery-garderie « les Petits Ecureuils » a ouvert ses portes à l'accueil des enfants le 15 août 2011.

9 enfants ont commencé leur adaptation durant cette période. Le nombre d'enfants inscrits est passé à 16 au courant du mois de septembre, à 24 au mois d'octobre et 25 au mois de novembre. Par groupe la répartition se fait de la manière suivante :

- 6 bébés à temps partiel (essentiellement dès 11h avec repas sieste et après-midi ou seulement l'après-midi) soit une fréquentation de 34% environ dans ce groupe.
- 8 trotteurs avec une fréquentation d'environ 31% en moyenne sur l'ensemble du groupe.
- 11 enfants de plus de 30 mois avec une fréquentation de 53% en moyenne sur l'ensemble du groupe.

Plusieurs parents ont en plus, fait appel à des demandes occasionnelles de dépannage, très variables d'une semaine à l'autre.

Le nombre d'enfants augmente lentement. Malheureusement quelques parents, après avoir demandé des renseignements, ont renoncé, considérant les tarifs trop élevés.

Cependant d'une manière générale, les parents ayant opté de nous confier leur(s) enfant(s) manifestent volontiers leur satisfaction.

Du côté personnel, nous avons démarré au mois d'août avec 2 éducatrices, une auxiliaire, une stagiaire, une directrice, une secrétaire-comptable, toutes à temps partiel.

Deux éducatrices de plus nous ont rejoints dès le 1er septembre. Dès cette date le taux de temps éducatif total s'élève à 395% (1 éducatrice à 100%, 2 à 80%, 1 à 60%, 1 à 55%, la directrice à 20%) tout en sachant que malgré les absences pour maladie ou autres, nous n'avons eu à faire appel à aucune aide extérieure. Les éducatrices assurent également beaucoup de tâches telles que lessive, nettoyages et entretiens divers, préparation des repas des bébés, et se sont montrées très polyvalentes. Il est certain qu'avec une augmentation notable de la fréquentation, il sera nécessaire d'augmenter ce pourcentage éducatif ainsi que celui de l'intendance. L'intendance est actuellement assurée par notre auxiliaire qui effectue un taux de

35% dans cette tâche, et 55% dans le domaine éducatif. Le taux d'activité de la directrice s'élève à 40% pour la direction pédagogique. Son rôle est actuellement aussi très polyvalent. La vie quotidienne de la structure se déroule dans une ambiance sereine où chaque membre de l'équipe a trouvé sa place. Dans le groupe des plus grands, nous aimons organiser des activités autour d'un thème suivi sur plusieurs semaines, ce qui mobilise l'équipe dans un but commun. Pour l'occasion de la fête de Noël parents et enfants ont été conviés à un temps de « réunion » en chansons et la visite « surprise » du Père Noël. Ce moment très convivial a été apprécié de tous.



Conclusions

Aujourd'hui le RAT est certes sorti de son adolescence. Cependant, les défis à surmonter durant les prochaines années ne manqueront pas. L'accueil de jour des enfants évolue très rapidement accompagné d'une croissance constante du volume traité. Cette croissance a pour implication une complexification du travail administratif du réseau. Un travail impressionnant est effectué dans les structures tant au niveau de l'accueil qu'au niveau éducatif et pédagogique. Un grand merci est exprimé à toutes les actrices et acteurs pour leur engagement continu.

Le défi majeur résidera dans l'augmentation des places et de leur développement coordonné, la maîtrise des coûts et l'évolution positive des relations avec les Communes membres du réseau. En outre, le RAT se réjouit à relever, tel qu'évoqué en introduction, que parmi les six thématiques prioritaires du canton figure l'accueil de jour des enfants.

AU NOM DU RESEAU D'ACCUEIL DES TOBLERONES

La Présidente :

Le Secrétaire général

Violeta Seematter

Marco Baiguini